



La Défense, le 15 mai 2020

CAP DU 15 MAI 2020

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SCPN

Monsieur le directeur général,

Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Cher(e)s collègues,

Aujourd'hui se tient la toute dernière CAP du corps de conception et de direction de la police nationale. Nous sommes réunis dans ce format pour la première fois depuis votre nomination le 29 janvier dernier en tant que directeur général de la police nationale. Ce sera donc un exercice unique, dans une période « extraordinaire ».

Cette période est extraordinaire de par l'ampleur de la crise que nous vivons et sa nouveauté. Cette crise va nous impacter durablement : nous allons devoir vivre autrement, travailler autrement, apprendre à nous protéger, apprendre à protéger les autres. Tout en continuant à assurer nos missions, dans un monde certes nouveau, mais qui n'est pas pour autant débarrassé de ses violences.

De nombreux chantiers d'importance avaient été entamés avant l'apparition du Coronavirus. Le débat sur les retraites, le schéma national du maintien de l'ordre, la rédaction du livre blanc devaient façonner la police des prochaines années. Même si l'actualité de ces sujets n'est plus aussi prégnante, il ne faut pas les perdre de vue. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Nous avons déclaré, lors de nos vœux devant le ministre le 20 janvier, que les années 2015 / 2016 étaient celles du terrorisme, qui s'est depuis installé durablement sur le territoire national. Les années 2018 / 2019 étaient quant à elles celles de la violence contestataire, qui s'est elle-même installée, et sans doute durablement aussi, en France.

Désormais, nous savons que l'année 2020, et les suivantes probablement, seront celles de la crise sanitaire dont les conséquences ne se font qu'à peine ressentir.

Il y a un point commun à ces périodes qui voient se succéder et s'aggraver les crises, les unes après les autres : la sécurité des français. Plus que jamais, elle est devenue un enjeu permanent et constant : un enjeu politique, un enjeu de société, un enjeu de querelles et d'infamies aussi.

La crise du Covid-19 a nécessité la prise de mesures exceptionnelles, de restreindre des libertés individuelles et collectives pour éviter la propagation d'un virus qui n'a cessé de troubler la communauté scientifique, mais également la classe politique. Cela a une nouvelle fois nécessité d'engager massivement les policiers pour faire respecter le confinement de toute la population durant plus de 8 semaines. Et malgré cette crise majeure, dans un pays confiné et quasi à l'arrêt, ou qui aurait dû l'être, il y a eu un attentat, des attaques très graves contre les forces de l'ordre, des violences urbaines. Il y a eu aussi et encore les mêmes agitateurs pour attiser la haine et faire prospérer le débat visant à affaiblir la police nationale, au besoin en propageant des Fake News dans un monde médiatique et de réseaux sociaux dans lequel les consommateurs d'informations sensationnelles se nourrissent sans prendre la peine de s'assurer de la qualité de ce qui leur est servi.

La police nationale a sa part de responsabilités. Nous avons tous une part de responsabilité. La police ne se défend pas assez elle-même, la police ne vante pas non plus suffisamment ses mérites, et la police est aussi incarnée par toutes celles et ceux, individus ou syndicats, qui entrent dans le débat sans en mesurer toujours la pertinence ou les enjeux. Contrairement à la gendarmerie qui sait communiquer, y compris via des comptes Twitter de petits groupements, la police communique en ordre dispersé. La police, ou devrait-on dire les polices tant les disparités semblent grandes entre directions. Ces dissonances affectent notre voix, et sous certains aspects, nous affaiblissent.

Mais quels que soient les torts ou les erreurs des uns et des autres, jamais, les policiers n'ont été autant exposés, autant sollicités, autant attaqués, autant dénigrés. Il faut collectivement nous poser la question de la réponse à y apporter, car une démocratie ne peut exister sans sa police. Et l'affaiblissement de la police participe de l'affaiblissement de la République, ce que certains ont bien compris en la ciblant de leurs attaques.

Les années à venir seront encore celles de la sécurité, dans toutes ses composantes. Et pour assurer celle des français, il faut déjà s'assurer de la sécurité de ceux qui en ont la charge : les policiers.

Force est de constater que d'une crise à l'autre, les mêmes problèmes se posent, les mêmes maux, les mêmes errements, les mêmes conséquences. Après une doctrine contestée sur le port du masque et les moyens de protection, c'est désormais la gestion du déconfinement qui se profile avec les mêmes incertitudes. Oui, le port du masque a sans doute sa part

psychologique, nous le reconnaissons bien volontiers, et nous savons pertinemment que le travail de police, au quotidien, ne permet peut-être pas son port permanent. Mais alors qu'il est obligatoire dans les transports, dans certaines villes par arrêtés des maires, les policiers sont eux-mêmes en attente d'une doctrine claire, simple, sur le port du masque pour celles et ceux que nous devons accueillir au quotidien, pour recevoir les plaintes, mains courantes et autres déclarations, mais aussi pour des procédures avec ou sans mises en garde à vue. Et une fois de plus se pose la question de l'état des locaux de police, de leur vétusté, de leur exigüité, des places dans des cellules. La gestion de ces flux humains, avec ceux qui ne respectent ni les lois, ni les règlements, et qui vont donc s'affranchir des règles sanitaires élémentaires, pour eux-mêmes et encore pire pour les autres, nécessite des règles strictes.

Cette sécurité sanitaire de nos policiers n'est pas claire. Dans ce contexte, se pose la question du plaignant qui voudra entrer dans nos locaux de police, de l'avocat, et même de l'auteur qu'il faudra garder à vue, en préservant non seulement la santé et la sécurité des policiers, mais celles des autres détenus, celle des autres plaignants, par rapport à celui ou celle qui ne voudra pas porter le masque.

De nombreux transporteurs, de nombreuses enseignes privées conditionnent leur accès au port du masque et au respect des gestes barrières. Certes, cela n'est pas possible en l'état dans un service public qui se doit d'accueillir tout le monde, sans discrimination. Pour autant, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un service public que ses agents doivent être mis en situation de risques. Pour le SCPN, il s'agit donc de concilier deux exigences, en garantissant avant tout la sécurité sanitaire du fonctionnaire de police. En invitant les personnes convoquées ou les plaignants à porter un masque, en privilégiant les plaintes dématérialisées pour éviter les contacts. Et en donnant des instructions claires aux agents sur le terrain, sur les conduites à adopter en cas de personnes ne respectant pas les règles élémentaires d'hygiène.

La sécurité physique et morale ensuite. Il n'y a désormais plus une seule semaine sans une attaque ou une agression sur les forces de l'ordre. Plus grave encore, ces agressions se déroulent désormais dans un silence médiatique et politique quasi général. Leur écho médiatique est inversement proportionnel aux « bavures » policières réelles ou fantasmées dont se nourrissent de nombreux médias avides d'audience. Alors oui, nous avons tous un devoir de responsabilité, mais c'est en prenant en compte ce contexte qu'on comprend mieux à quel point le malaise est profond. La mission de police du quotidien est salie, contestée, abîmée, bafouée, dénigrée, moquée. Et derrière cette mission, ce sont nos personnels, de tous grades, qui ont le sentiment d'être méprisés et affaiblis. Il faut nous inquiéter de notre police en 2020, de ce qu'elle subit, pour mieux mesurer ce que nous devons faire pour l'aider, chacun à son niveau.

La grandeur de la police nationale, c'est de s'adapter, depuis toujours, à toutes les crises qui se succèdent, sans y être toujours préparée et de bénéficier des moyens qui vont avec. C'est ainsi que les politiques se sont finalement habitués à cette administration extraordinaire, astucieuse, sans jamais lui donner une autre perspective que le jour d'après. La police a tenu par la débrouille, par la solidarité de certains citoyens. Cela a permis la mise à disposition de

masques, de nuitées d'hôtels. Autant de choses qui ont permis de résister. Une fois de plus. La police ne tient pas toujours par les moyens que ses chefs lui allouent mais par la volonté que ses troupes lui insufflent.

Le malheur de la police nationale est que ces crises sont toujours le prétexte à l'immobilisme. « On verra après, l'urgence est à l'urgence ». Ce n'est plus tenable.

Avant qu'il ne soit trop tard, nous rappelons que pendant la crise des gilets jaunes, avant le début de la crise sanitaire, et en pleine crise de la loi sur la réforme des retraites, la police nationale réfléchissait dans le cadre du livre blanc de la sécurité intérieure à son avenir : ses structures, ses missions, son organisation, entre autres. Nous n'accepterons pas qu'une nouvelle crise justifie l'abandon de cette réflexion ou son report. Nous l'acceptons d'autant moins qu'une étude est en cours au sein de la sécurité publique pour déterminer un volume de circonscriptions et/ou de départements qui pourraient être cédés aux gendarmes. Le livre blanc, ce n'est pas donner un lot, ni faire plaisir, ni aux gendarmes, ni aux policiers. Le livre blanc, c'est poser avec lucidité et recul la pertinence de la répartition des forces, et de leurs modèles. Nous avons pris notre part dans ce travail, et nous savons que beaucoup doit être fait au sein de la maison police nationale, sans nécessairement engager de gigantesques efforts budgétaires. En période de crise et de manque de deniers publics, on peut faire beaucoup pour rationaliser les finances. Un survol par hélicoptère de la gendarmerie pour repérer un contrevenant à 135 euros dans le cadre du confinement au-dessus d'une plage déserte ; la création de brigades numériques dans un domaine de spécialisation de la police nationale, alors que les campagnes voient les brigades de gendarmerie se vider ou fermer ; des services spécialisés qui se créent en concurrence de ceux existants ; des unités spécialisées en doublon dans tous les domaines ; des départements dans lesquels les brigades territoriales de gendarmerie sont dans le tissu urbain de grandes villes en concomitance avec des DDSP : c'est là le véritable enjeu du livre blanc entre les deux forces.

La police nationale accepte de se réformer car elle le demande elle-même : ses chefs de service sont conscients de ses faiblesses, mais aussi de ses richesses. Mais la police nationale n'accepterait pas que soient bradés des territoires ou des métiers au prétexte qu'ils sont revendiqués par d'autres. Le seul axe de réflexion qui soit audible est celui du citoyen, trop longtemps négligé : qu'est-ce qui est bon pour le citoyen ? Nous y veillerons.

Dans le cadre de cette police modernisée, nous veillerons également à l'accompagnement des chefs de service et des policiers. Le premier d'entre eux concerne la sécurité juridique. Nos policiers, nos commissaires, doivent être beaucoup mieux protégés de leurs détracteurs, y compris en interne. Les attaques syndicales à base d'insultes et de dénigrement sur des pages Facebook ou autres sont inacceptables, il y en a encore eu récemment. L'administration doit rappeler à l'ordre leurs auteurs, et même s'ils sont syndicalistes, les poursuivre et les sanctionner. Un mandat syndical ou une expression sur Twitter ne sont pas des blancs-seings. Ils engagent le crédit et le renom de la police. Nos collègues victimes doivent être accompagnés, pris en charge et bénéficier de la protection fonctionnelle qui ne doit pas être une négociation de marchand de tapis. Ce n'est pas à la technocratie de juger

de la pertinence ou non d'accorder la protection fonctionnelle, ou de la négocier. C'est le droit. Elle est due, ou elle ne l'est pas, en application du droit.

La sécurité des parcours professionnels. Nous vous savons déjà très soucieux d'améliorer la RH pour les commissaires de police, vous nous en avez témoigné lors de nos relations en bilatérale, et nous vous faisons confiance. Les commissaires de police sont soumis à une forte mobilité, en plus des contraintes multiples qu'ils subissent sur leurs postes. Leurs conjoints, lorsqu'ils sont policiers, de tous grades, doivent nécessairement bénéficier d'une gestion des mutations adaptée et concomitante. Les parcours diversifiés doivent être mis en valeur. Les collègues hors périmètre, qui font rayonner la police nationale, doivent pouvoir revenir dans leur maison sans les difficultés que certains connaissent.

Monsieur le directeur général, lors de nos vœux, nous avons remis 17 mesures d'urgence pour la police nationale. La 6ème, la nomination d'un DGPN policier, a été exaucée. Nommer un policier à la tête de la police n'était pas seulement un symbole, c'était également une urgence, car de nombreux chantiers nous attendent pour préparer l'avenir, et la police doit prendre son destin en main. Nous vous souhaitons à ce sujet un adjoint, pour vous permettre d'agir pleinement. Il reste donc 16 mesures, qui concernent la formation, la gestion RH, les missions, l'organisation, la communication et l'efficacité de la police au seul profit du citoyen et non d'intérêts partisans.

C'est justement parce qu'il y a autant de crises, et que la sécurité est un enjeu permanent, que nous devons nous repenser, nous réinventer et nous moderniser. Nous comptons sur vous, et vous saurez pouvoir compter sur nous.

Nous vous remercions.

Tour Gambetta, 1 & 2 square Henri Régault, - 92400 COURBEVOIE, LA DEFENSE 6

Tel : 01.49.67.02.40 [41] - Site : www.le-scpn.fr - mail : secretariat@le-scpn.fr
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur - UNSA